EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE			***************************************
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
• •			PROGRAMMO ALL PROGRAMMO L

PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER

Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,

M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS:

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

Transcrib Sous Préfecture le 13/04/2016 Requien Sous Préfecture le-14/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

13 708 08

22 907,88

Nº 12/2016

Approbation du compte de gestion 2015 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2015.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit:

Investissement

_	Recettes	13 798,08
-	Dépenses	54 205,35
-	Déficit de l'exercice	- 40 407,27
Fonct	<u>ionnement</u>	
-	Recettes	79 792,73
-	Dépenses	17 754,80
-	Excédent de fonctionnement de l'exercice	62 037,93
Résul	tats reportés de 2014	
-	Excédent d'investissement	94 254,49

Excédent de fonctionnement

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 12/2016)

Résultats de clôture 2015

- Excédent d'investissement

53 847,22

- Excédent de fonctionnement

84 945,81

Résultat de clôture 2015

138 793,03

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	:	15
En exercice		15
Présents		12
Votants	:	13
Pouvoir (s)		02
Absent (s)		01

L'an deux mille seize

le 1er Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire

du Ravol-Canadel,

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER

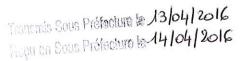
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,

M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean

Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS:

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale



ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 13/2016

Approbation du compte administratif de l'Assainissement exercice 2015

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M.GHIBAUDO précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2015 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget Assainissement de l'année 2015 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagées.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
	SECTION INVESTISSEMENT	tet ce te
Résultat reporté		94 254,49
Opérations de l'exercice	54 205,35	13 798,08
Totaux	54 205,35	108 052,57
Résultat de clôture	53 847,22	

Restes à réaliser	0	0

Résultat définitif	53 847,22

Libellé	Dépenses	Recettes
	SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté		22 907,88
Opérations de l'exercice	17 754,80	79 792,73
Totaux	17 754,80	102 700,61
Résultat de clôture	84 945,81	

Résultat définitif	84 945,81

TOTAL CUMULE	138 793,03
TOTHE COMOLE	100 / 20,00

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE

POUR: 13 voix CONTRE: 0 voix

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur GHIBAUDO

Pour extrait conforme,

Le Maire, J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	1	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	1	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	1	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	ā	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	1	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	1	01	
100.05			PDFSENTS · M Jean PI FNAT Maire

PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,

M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean

Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS:

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON

Pascale

Transmia Sous Préfecture le 13/04/2016 Rigui en Sous Préfecture 164/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme CHAPPA Christelle

Nº 14/2016

Affectation du résultat exercice 2015 - Budget Assainissement

En application de l'instruction budgétaire M49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget Assainissement. Cet excédent constaté est de 84 945, 81 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement compte tenu du solde positif de la section d'investissement de 53 847, 22 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez, Vu le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2015 comme suit : R002 Résultat de fonctionnement reporté: 84 945,81 €

Pour extrait conforme,

Le Maire, J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme CHAPPA Christelle

-			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL		•	L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	;	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
* *			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			POUVOIRS:
			Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
			Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Transmir Bous Préfecture ! Régii da Soori Préfecture la	: <i>X</i>	3/04/2016	Pascale
ROOM ON Show O. M. Same	. <i>I</i> I.	101.10 15	
STANDARD OF THE PROPERTY OF THE	14	14/2016	ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

N° 15/2016

Présentation et vote du budget 2016 - Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice 2016 chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 162 423,22 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 189 027,69 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L°1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2016 pour le vote du budget,

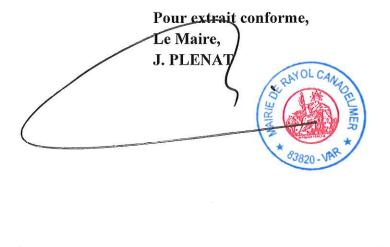
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est adopté le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 162 423,22 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 189 027,67 €.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
· · ·			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean

POUVOIRS:

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

Transalis Seus Préfecture le 13/04/2016 Rogu en Seun Préfecture le 14/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

Nº 16/2016

Approbation du compte de gestion 2015 - Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2015.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

-	Recettes	1 318 495,12
-	Dépenses	939 971,12
-	Excédent de 1'exercice	378 524,00
Fonct	ionnement	
-	Recettes	3 499 260,53
-	Dépenses	2 857 811,84
_	Excédent de fonctionnement de l'exercice	641 448,69
Résul	tats reportés de 2014	
-	Déficit d'investissement	- 457 941,69
_	Excédent fonctionnement	230 857,95

Résultats de clôture 2015

-	Résultat de clôture 2015	684 306,64
-	Solde des restes à réaliser	- 108 850,74
_	Déficit d'investissement	- 79 417.69
/ =	Excédent fonctionnement	872 306,64

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

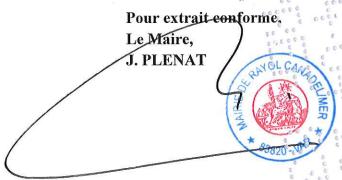
CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	13	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	

PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER

Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,

M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean

Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON

Tovascilo Geus Préfectore la 13/04/2016 Brown Down Professor to 14/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 17/2016

Approbation du compte administratif du budget principal exercice 2015

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M.GHIBAUDO précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année 2015 et fait apparaitre les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagées.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
	SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat reporté	457 941,69	
Opérations de l'exercice	939 971,12	1 318 495,12
Totaux	1 397 912,81	1 318 495,12
Résultat de clôture	-79 417,69	

Restes à réaliser	108 850,74	0

Résultat définitif	-188 268,43

Libellé	Dépenses	Recettes
	SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté	2	230 857,95
Opérations de l'exercice	2 857 811,84	3 499 260,53
Totaux	2 857 811,84	3 730 118,48
Résultat de clôture	872 306,64	

Restes à réaliser	0	0
		L

Résultat définitif	872 306,64	

TOTAL CUMULE	(04.020.21
TOTAL CUMULE	084 038,21

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VOTE

POUR: 13 voix CONTRE: 0 voix

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur GHIBAUDO.

Pour extrait conforme, Le Maire, J. PI ENAT

83820 - VA

EXTRAIT DU REGISTRE

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	;	01	
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire, M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints, M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
Tispende Sous Préfecture à Baga en Cours Préfecture à	ં./3 સંધ	04 2016 04 2016	POUVOIRS: Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 18/2016

Affectation du résultat exercice 2015 - Budget principal

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal.

Ce résultat, d'un montant de 872 306,64 €, doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce dernier est de 188 268,43 €.

La différence de 684 038,21 € est soit affecté pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservé en report à nouveau à la section de fonctionnement, ce qu'il vous est proposé de faire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

Vu le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2015 comme suit :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 188 268,43 €

- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 684 038,21 €

Pour extrait conforme,

Le Maire, J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
············			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
• •			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			,
			POUVOIRS:
			Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
			Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Managara Managarata	10	1.4.	Pascale
Francisco Companda (Companda Companda C	.43	10412016	T MOAMVA
Tomosic Cous Patrotors le Topa de Porte Patrochero (s	14	104/2016	ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre
			INDUCTOR , I'I, I'II OTIDIII IIIO VVIII I TOTTO

Nº 19/2016

Présentation et vote du budget supplémentaire 2016 - Budget principal

Monsieur le Maire donne lecture du budget supplémentaire exercice 2016 chapitre par chapitre :

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 1 299 130,83 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 721 324,43 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser,

Vu l'état 1259 transmis par les services fiscaux,

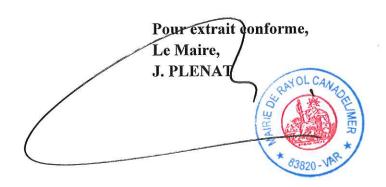
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UN

Est adopté le budget supplémentaire tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 1 299 130,83 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 721 324,43 €,



EXTRAIT DU REGISTRE

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	•	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice		15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	•	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants		14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)		02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)		01	•
(-)			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			POUVOIRS:
			Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,

Transacio Seus Préfecture la 13/04/2016 Propie de Pere la Recepto la 14/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON

N° 20/2016

Vote des taux d'imposition communaux 2016

Par délibération en date du 11 décembre 2015, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition communaux pour l'année 2016 de la manière suivante :

-	Taxe d'habitation :	19, 91 %
	Taxe sur le foncier bâti:	13, 14 %
-	Taxe sur le foncier non bâti:	48, 00 %
_	Cotisation Foncière des Entreprises:	22, 88 %

Pascale

Or, les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du code général des impôts précisent que :

« Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation ».

De fait, il convient de revoter les taux d'imposition communaux.

Il vous est donc proposé les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

-	Taxe d'habitation :	19, 91 %
_	Taxe d'habitation: Taxe sur le foncier bâti:	13, 14 %
_	Taxe sur le foncier non bâti:	25, 79 %
_	Cotisation Foncière des Entreprises	22, 88 %

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 20/2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311- 1 et suivants, L 2312 - 1 et suivants, L 2331 - 3,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies, Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, Vu les lois de finances annuelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

Les taux d'imposition pour l'année 2016 sont fixés comme suit :

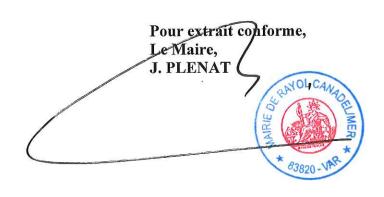
_	Taxe d'habitation:	19, 91 %
-	Taxe sur le foncier bâti:	13, 14 %
_	Taxe sur le foncier non bâti:	25, 79 %
-	Cotisation Foncière des Entreprises:	22, 88 %

ARTICLE 2

La délibération n°83/2015 est annulée.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	;	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	;	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
`,			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			POUVOIRS:
			Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
			Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
	. i	lo alC	
- Transmis Sous Palfocture le X	910	410016	Pascale
Tiseconis Sous Préfecture le XI Roya da Sous Préfective le XI	410	4/2016	ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre
The state of the s		•	ADSELLI , MI. MINONLIIAES JOHI I MIC

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 21/2016

Subventions aux associations - année 2016

La commune compte sur son territoire des associations qui œuvrent dans des domaines divers. Ces associations participent au développement de la commune, créent du lien social, des solidarités.

Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune soutient activement la vie associative.

En début d'année 2016, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement.

Il vous est proposé d'approuver le programme de subventionnement suivant :

ASSOCIATIONS	Subventions 2016
ADORA Domaine du Rayol	12 500,00 €
Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guetre LE LAVANDOU- BORMES- RAYOL CANADEL (A.C.V.G.)	300,00€
Amicale du Personnel Communal Rayol	1 200,00 €
Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3° Groupement de Choc	400,00 €
Association ANIMAUX sans Frontières	1 500,00 €
Association Compagnie des Tragos	1 000,00 €

	•
Association Omnisports Rayol (A.O.R.C)	4 500,00 €
Association des JARDINIERS du RAYOL CANADEL PRAMOUSQUIER	1 500,00 €
Atelier du RAYOL Canadel	2 000,00 €
Club Rencontres et Amitiés Rayol Canadel	2 000,00 €
Esprit club Lotus	500,00 €
Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative Rayol	53 000,00 €
Sea Sun Country	150,00 €
Ste de Chasse " L'Ecureuil"	1 200,00 €
Draye du PATEC	3 000,00 €
Ste Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1729° Section (SNEMM)	100,00 €

Vu le rapport ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES-RAYOL CANADEL (A.C.V.G.): 300 €

VOTE à l'unanimité

- Amicale du Personnel Communal Rayol: 1 200 €

VOTE à l'unanimité

- Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3^{ème} Groupement de choc : 400 €

VOTE à l'unanimité

Association ANIMAUX sans Frontières : 1 500 €

VOTE à l'unanimité

- Association Compagnie des Tragos : 1 000 €

VOTE à l'unanimité

- Association des Jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier : 1 500 €

VOTE à l'unanimité

- Atelier du Rayol-Canadel : 2 000 €

VOTE à l'unanimité

- Club Rencontres et Amitiés Rayol-Canadel: 2 000 €

VOTE à l'unanimité

- Sea Sun Country: 150 €

VOTE à l'unanimité

- Société de Chasse l'Ecureuil : 1 200 €

VOTE à l'unanimité

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 21/2016)

- Draye du Patec : 3 000 € VOTE à l'unanimité

- Sté Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1729° Section (SNEMM) : 100 € VOTE à l'unanimité

ADORA Domaine du Rayol : 12 500 €
 M. André DEL MONTE a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
 VOTE : 13 voix pour

Association Omnisports Rayol (A.O.R.C.): 4 500 € M. BOEMARE Jean Pierre et Mme MULLER Muriel ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote

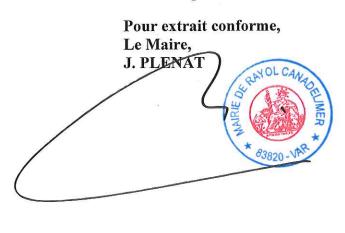
VOTE: 12 voix pour

Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative Rayol : 53 000 €
 M. André DEL MONTE et Mme Pascale VOITURON ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote

VOTE: 11voix pour
 Esprit Club Lotus: 500 €
 Mme MULLER Muriel a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
 VOTE: 13 voix pour

ARTICLE UN

Le Conseil Municipal valide pour 2016, les propositions de subventions aux associations cidessus détaillées et AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.



MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	;	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
A LOUGIN (D)	•	~ ~	

PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER

Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,

M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

The Entire David Préferènce le 13/04/2016 Regulon Sour Prélegiero le 14/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 22/2016

Tarifications du domaine public communal

Conformément aux articles L.2213-6 et L.2331 alinéa 8 et 10 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé d'instituer le barème des redevances d'occupation du domaine public tel que présenté ci-dessous :

O1: 4	Unité		Tarif	
Objet	Mesure	Temps		
	Теггаехее			
A ciel ouvert	m ²	an	25 €	
Fermée souple	m ²	an	50 €	
	Stationnement de véhicule de ve	nite *		
	Tarifs journaliers			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	jour	30€	
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	jour	45 €	
Tarifs mensuels, h	ors jour de marché, avec présence de .	3 jours maximum, I	hors saison	
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	240 €	
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	360 €	
Tarifs mensuels , hors jai	r de marche, avec présence de 3 jours	maximum, en saisc	on (juillet et août)	
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	500 €	
Véhicules	+ de 6 mètres finéaires	mois	750 €	

	servés aux commerçants présents sur 12 i gagement de présence 2 jours minimum et		arché, avec
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	200 €
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	300 €
	Cirques		
Cirques	Sans chapiteau	jour	30 €
Cirques	Avec chapiteau	jour	45 €

^{*} Hors vente des produits alimentaires préparés et/ou à emporter

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est arrêté le barème des redevances d'occupation du domaine public communal à compter du 1^{er} avril 2016 tel que suivant :

0114	Unité		Tarif	
Objet	Mesure	Temps		
	Terrasses			
A ciel ouvert	m^2	an	25 €	
Fermée souple	m ²	an	50 €	
	Stationnement de véhicule de v	ente *		
	Tarifs journaliers			
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	jour	30 €	
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	jour	45 €	
Tarifs mensuels, ho	rs jour de marché, avec présence de	3 jours maximum, h	hors saison	
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	240 €	
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	360 €	
Tarifs mensuels, hors jour	r de marché, avec présence de 3 jours	s maximum, en saisc	on (juillet et août)	
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	500 €	
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	750 €	
	és aux commerçants présents sur 12 ment de présence 2 jours minimum et		marché, avec	
Véhicules	0 à 6 mètres linéaires	mois	200 €	
Véhicules	+ de 6 mètres linéaires	mois	300 €	
	. Carjuds			
Cirques	Sans chapiteau	jour	30 €	
Cirques	Avec chapiteau	jour	45 €	

^{*} Hors vente des produits alimentaires préparés et/ou à emporter

Pour extrait conforme, Le Maire,

Le Marre, J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE			g <u>a</u>
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			POUVOIRS:
			Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Transmis Sous Préfection	Transmis Sous Préfecture le 43/04/2016		Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
B A D. M. L	. 11	1-11016	Pascale
Reçu en Sous Préfecture l	301	1104/616	ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 23/2016

Participation communale aux frais de séjour dans les Centres de vacances de l'ODEL pour l'année 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la participation de la commune aux frais de séjour des enfants dans l'un des centres de l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs) et sachant que pour l'année 2015 la participation était de 150 euros à 300 euros par enfant suivant le quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

Pour l'année 2016, la contribution municipale aux frais de séjour, dans les centres de vacances de l'ODEL sera de 150 euros à 300 euros par enfant et par séjour suivant le quotient familial CAF.

ARTICLE 2

Cette participation est fixée selon le tableau ci-après :

Quotient Familial CAF	Participation communale
$1 - \sin QF < ou = \grave{a} 650$	300 €
2 - si QF < ou = à 950 €	250 €
3 – si QF > à 950 €	150 €

Les crédits nécessaires se ont prélevés sur le budget communal.

Pour extrait conforme, Le Maire, J. PLENAT

1/1

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers		15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	Statement and the second secon
and the second s			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			POLIVOIRS:

POUVOIRS:

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016 Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 24/2016

Tarif des dossiers papiers et CD ROM: P.L.U.

Monsieur le Maire informe des demandes faites par quelques administrés qui souhaitent obtenir un document du projet d'arrêt du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) soit en document papier soit en CD ROM.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants :

- Dossier papier :

90€

- C.D. ROM:

2,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UNIQUE

Est accepté la proposition de Monsieur le Maire, et les prix fixés sont les suivants :

- 90 € le dossier papier
- 2, 75 € le C.D. ROM

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire, M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints, M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux. POUVOIRS: Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Basesalo Coua Paffecture la 13/04/2016 Esperca Coua Paffecture la 14/04/2016		3104/2016 1104/2016	Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 25/2016

Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau du personnel de la ville du Rayol Canadel sur Mer doit faire l'objet des modifications et mises à jour ci-après pour l'exercice 2016.

En effet dans l'optique de recruter le responsable des services techniques, les mouvements suivants doivent être enregistrés :

- Mise en disponibilité d'un adjoint administratif de 2^{nde} Classe,

- Renouvellement de disponibilité d'un adjoint technique principal de 2^{nde} Classe,

Après avoir tenu compte des mouvements de personnels intervenus depuis la dernière modification, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville du Rayol Canadel sur Mer est modifié comme suit :

Grade	Poste ouverts	Postes pourvus
Filière administrative		
Attaché	1	1
Rédacteur principal 1ère Classe	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} Classe	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	2	2
Adjoint administratif 2 ^{ème} Classe	2	1
Filière technique		
Technicien territorial principal de 1ère Classe	1	1
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal 1ère Classe	1	1
Adjoint technique principal 2ème Classe	3	1
Adjoint technique de 1ère Classe	· 1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	10	6

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 25/2016)

	=	42	
Filière Police	Si .		
Chef de police		1	1
Brigadier-Chef principal		1	1

OUI le rapport ci-dessus,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

La modification et la mise à jour du tableau des effectifs sont approuvées par le conseil municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	•	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	•	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants		14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	•	01	
.,			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			A Light Mathematical Conference of the conferenc
			POUVOIRS:
			Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,

Transitio Sous Préfecture le 13/04/2016 Ropu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON

N° 26/2016

Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'autorisation de passage d'un chemin de randonnée

Pascale

La commune du Rayol Canadel sur Mer a entrepris de remettre en état et de développer les sentiers de randonnées sur le territoire communal.

Aussi, afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle piste de randonnée dans le Haut-Canadel, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de passage d'un chemin de randonnée.

Cette convention précise notamment les obligations de la commune en matière d'entretien envers les propriétaires des parcelles traversées.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de passage ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

ARTICLE UN

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de passage d'un chemin de randonnée.

Pour extrait conforme, Le Maire,

J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

			DES DELIDERATIONS DE CONSEIL MONTEN ME
MAIRIE			<u> </u>
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers		15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice		15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)		02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			POUVOIRS:
=	- 1 1	10 10	Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Transinda Sous Préfecture le 13/04/2016 Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016		115016	Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
		12016	Pascale
, interpretation	•/0 0	· ·	ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre
			Coulte de la processor de dente de cuente de coulte de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del la companya del la companya de la companya d

N° 27/2016

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de chantier d'insertion

La commune a souhaité relancer les activités de randonnées. Dans cette optique, un certain nombre de Drayes a été réhabilité grâce à la bonne volonté de bénévoles.

Toutefois, dans le but de pérenniser ses activités, il convient d'entretenir régulièrement les sentiers de randonnées.

La commune a donc pris contact avec l'association Clarisse Environnement pour mettre en place un chantier à vocation d'insertion sociale et professionnelle de public éloigné de l'emploi.

Les travaux confiés à cette association seront des chantiers d'insertion périurbains incluant des activités de débroussaillage, d'élagage, d'abattage, de taille et d'entretien de zones vertes. Il est donc proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de chantier

d'insertion avec l'association Clarisse Environnement.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association Clarisse Environnement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

y			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	•
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire, M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints, M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
Gegenske Sous-Pelifodurs fol Over her Over De Madeur told	13 k	04/2016 04/2016	POUVOIRS: Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 28/2016

Conventions de mise à disposition gratuite du cabinet médical

Depuis le mois de juillet 2015, un nouveau médecin généraliste s'est installé dans les locaux du cabinet médical.

Par délibération en date du 12 juin 2015, le conseil municipal a décidé de lui mettre à disposition gratuitement les locaux du cabinet médical par convention renouvelable de 5 ans.

La commune s'est récemment lancée dans un programme de restructuration et d'amélioration des locaux du cabinet médical. Ce dernier doit permettre d'améliorer l'accueil des usagers et de permettre à trois praticiens différents de recevoir des patients simultanément.

Aussi, afin de répondre aux besoins et aux attentes des villageois, il est proposé de mettre à disposition gratuitement d'un kinésithérapeute et d'une infirmière les locaux du cabinet médical rénové.

Les conventions de mise à disposition des locaux ci-jointes sont établies pour une durée de 3 ans renouvelables.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan du cabinet médical ci-jeint,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 28/2016)

Vu les projets de conventions d'occupations ci joints,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

ARTICLE UN

Sont approuvées les deux conventions d'occupation du cabinet médical.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de mise à disposition du cabinet médical.

EXTRAIT DU REGISTRE

% 			
			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers		15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	1123	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents		12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	((*)	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)		02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)		01	
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			POUVOIRS:
Franchis Sous Prifecture to	io l	1 12-16	Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Transmis Sous P réfecture le . Roçu en Sous Préfecture le .	15/	0411016	Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
espa en Sous Préfecture le .	141	04/2016	Pascale

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 29/2016

Autorisation donnée au Maire de signer un acte de division foncière

La commune souhaite aménager l'accès à la Plage du Canadel pour les piétons par l'avenue de France.

Dans ce cadre des discussions avec la propriétaire de la parcelle AI 93 ont été engagées depuis de nombreuses années.

La propriétaire de la parcelle AI 93 accepte de céder gratuitement à la commune une surface de 64 m² qui permettra d'améliorer et de réaménager l'accès à la plage du Canadel.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de division foncière à titre gratuit selon le plan ci-joint.

Vu le rapport ci-dessus, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de situation ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité

ARTICLE UN

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de division foncière à titre gratuit.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	;	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
• •			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
			Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
			Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
			,

<u> POUVOIRS :</u>

Transicio Seus Préfecture la 13/04/2016 El 1911 de Sont l'a Section (1/14/04/2016 Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 30/2016

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre quatre parcelles communales

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

La commune est propriétaire des parcelles AK 214, AK 215, AK 216, AK 217 et AK 218 situées entre l'impasse du Titan et la Corniche d'Alsace.

Les propriétaires riverains de ces parcelles se sont proposés de racheter ces terrains bordant leurs propriétés selon les conditions suivantes :

- parcelle AK 214 (534 m²) et parcelle AK 215 (197 m²) vendu à M.DONDAIN pour un montant de 219 300 €,
- parcelle AK 216 (184 m²) vendu à M.LANGE pour un montant de 55 200 €,
- parcelle AK 217 (327 m2) vendu à M.FINE pour un montant de 85 207, 16 €.

Monsieur le Maire propose de la mettre en vente ces parcelles selon les conditions ci-dessus.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°44/2014 relative à la vente de terrain communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité

ARTICLE UN

Est décidé la mise en vente des parcelles suivantes :

- parcelle AK 214 (534 m²) et parcelle AK 215 (197 m²) vendu à M.DONDAIN pour un montant de 219 300 ϵ ,
- parcelle AK 216 (184 m²) vendu à M.LANGE pour un montant de 55 200 €,
- parcelle AK 217 (327 m2) vendu à M.FINE pour un montant de 85 207, 16 €.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

ARTICLE TROIS

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

ARTICLE QUATRE

La délibération n° 84/2015 du 27/11/2015 est annulée.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE			(b)
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize
			le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers		15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	1	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants		14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	•	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)		01	

PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire,

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER

Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,

M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean

Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS:

Transmis Sous Préfecture la 13/04/2016 Regu en Sous Préfecture le 14/04/2016

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 31/2016

Mise à disposition de la nacelle communale au profit de l'association des jardiniers du Rayol Canadel- Pramousquier

L'association, nouvellement créée des jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier, a récemment sollicité Monsieur le Maire pour pouvoir utiliser la nacelle des services techniques communaux.

Aussi, il est proposé de répondre favorablement à cette demande aux conditions suivantes :

- Utilisation de la nacelle 1 journée : 300 euros
- Utilisation de la nacelle ½ journée : 150 euros

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité

ARTICLE UN

Est approuvée la mise à disposition de la nacelle à l'association des jardiniers du Rayol-Canadel-Pramousquier aux tarifs de 300 euros la journée et de 150 euros la ½ journée.

> Pour extrait conforme, Le Maire.

J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL	r		L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	;	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire, M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints, M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
Transacia Cous Préfectus la A 3/04/2016 Rogues de la Patrictus (2 /14/04/2016			POUVOIRS: Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale
			ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre
			SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Nº 32/2016

Adhésion à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne

Afin que la façade méditerranéenne soit soutenue par une organisation similaire à celles de la façade atlantique et d'outre-mer, l'association des acteurs et élus de la façade méditerranéenne a été créée le 21 avril 2015.

Les objectifs majeurs de l'association sont les suivants :

- Pallier l'insuffisance de la représentativité des collectivités territoriales de méditerranée au sien des instances décisionnaires au niveau local,
- Assurer la prise impérative des spécificités de la façade méditerranéenne dans les lois et décrets qui régissent de façon universelle toutes les activités des littoraux nationaux, sans distinction des contraintes et des enjeux,
- Représenter, aux côtés des acteurs socio-économiques et des élus de l'arc méditerranéen, une force de proposition experte, influente, forte, vigilante, active et apolitique.

Le cout d'adhésion annuel à l'association pour la commune est fixé à 125 euros.

Il est proposé d'adhérer à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts de l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

DECIDE:

ARTICLE UN

Est décidé d'adhérer à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille seize le 1 ^{er} Avril à 19h 00,
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
Votants	:	14	du Rayol-Canadel,
Pouvoir (s)	:	02	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.
Absent (s)	:	01	
			PRESENTS: M. Jean PLENAT Maire, M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints, M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.
ionemia Sona Préfectiva le 13/04/2016 Juan du Pera Préfectiva la 14/04/2016			<u>POUVOIRS</u> : Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle, Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale
			ABSENT: M. MAGALHAES Jean Pierre

Nº 33/2016

<u>Droits de place des camions pizza Monsieur Olivier DABIC et Madame Sabrina BARATTINI</u>

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut par délibération décidé d'attribuer des emplacements aux camions pizza.

Comme chaque année, la commune a reçu deux demandes d'emplacement :

- Olivier DABIC Place Révérend Père Pire
- Sabrina BARATTINI Place Michel GOY

Monsieur Olivier DABIC occupe une surface d'environ 14 m², issue de la parcelle AI 112, place Révérend Père Pire tous les jours midi et soir de début Avril à fin septembre.

Madame Sabrina BARATTINI occupe une surface d'environ 11 m² du 15 juin au 15 septembre le dimanche, lundi, mercredi, vendredi en stationnement ponetuel le soir.

Vu le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est décidé d'accorder pour l'année 2016 le stationnement de ces deux camions pizza.

ARTICLE DEUX

Sont fixés les tarifs des droits de place comme suit :

- Olivier DABIC Place Révérend Père Pire du 1^{er} avril au 30 septembre : 2 400 € pour 6 mois
- Sabrina BARATTINI Place Michel GOY du 15 juin au 15 septembre : 600 € pour 3 mois